

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de production de produits alimentaires sur la commune de SAINT QUENTIN, présentée par la société CITE MARINE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral, n°IC/2022/008 une enquête publique qui sera ouverte **du 11 février 2022 au 12 mars 2022 inclus**, dans la commune de SAINT-QUENTIN sur la demande présentée par la société CITE MARINE dont le siège social est situé ZI DU PORZO – 56700 KERVIGNAC en vue d'obtenir le permis de construire et l'autorisation environnementale d'exploiter une usine de transformation de poissons et de produits végétaux sur le territoire de la commune de SAINT-QUENTIN.

Ce projet est composé de la construction et de l'exploitation d'une nouvelle unité de fabrication de produits de la mer de type poissons cuisinés, rillettes tartinables de la mer et légumes élaborés de type poêlés, palets ou mini-gratins. L'activité nécessite une production de froid adaptée qui classe le futur site en autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le futur site se situera sur les parcelles cadastrales n° ZP 62, ZR 217, 220, 221, 226, 227.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, à la mairie de SAINT-QUENTIN aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie siège de SAINT-QUENTIN. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique – Observations – Société CITE MARINE – SAINT-QUENTIN ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société CITE MARINE, dont le siège social est situé ZI DU PORZO – 56700 KERVIGNAC ou à la Direction départementale des territoires.

Monsieur Serge VERON, officier supérieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Vendredi 11 février 2022	9H00 - 12H00	Mairie de SAINT-QUENTIN
Lundi 14 février 2022	15H00 - 18H00	Mairie de SAINT-QUENTIN
Samedi 26 février 2022	9H30 - 12H30	Mairie de SAINT-QUENTIN
Mercredi 2 mars 2022	15H00 - 18H00	Mairie de SAINT-QUENTIN
Samedi 12 mars 2022	9H00 - 12H00	Mairie de SAINT-QUENTIN

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de SAINT-QUENTIN et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

Fait à LAON, le **20 JAN. 2022**

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
La Cheffe de pôle,

Jenny POURETTE